

L'an deux mil douze, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Présents : Mrs GUERIN, HENRY, NUGET, PERRICHOT, Adjointes
Mmes GERNIGON et VERLET,
Mrs BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS, LARCHER, PIEL et RUELLAND
Conseillers formant la majorité des membres en exercice

Était absent :

Était absent excusé : Mr HENRY

Ayant donné pouvoir : Mr HENRY à Mr GUERIN

Monsieur Didier GUERIN a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été approuvé.

Aménagement de la place du Roi Saint Judaël : validation du projet

Mr le Maire rappelle que l'atelier Courchinoux a été retenu par délibération 18 janvier 2012 pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place du Roi Saint Judaël. Le projet d'aménagement de la place du Roi Saint Judaël a été présenté lors d'une commission.
Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 148 867.60 € H.T. qui se décompose de la manière suivante :

- Travaux : terrassement, réseaux, voirie, plantations : 137 762.60 € H.T
- Déplacement du monument aux morts : 11 105.00 € H.T.

Il convient aujourd'hui de le valider afin de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

- d'approuver l'avant projet définitif réalisé par l'atelier Courchinoux
- d'autoriser le maire à lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché
- d'autoriser le maire à faire les demandes de subventions

Aménagement de la place du Roi Saint Judaël : demande de subvention au titre de la DETR

Mr le Maire fait savoir que les travaux cités en objet peuvent faire l'objet de subvention au titre de la DETR à hauteur de 35% pour un plafond de dépenses de 200 000 € H.T.

Financement de l'opération

Dépenses		Recettes	
	Montant (H.T.)		Montant (H.T.)
Coût prévisionnel des travaux	137 762,60 €	DETR	52 103,66 €
Déplacement monument aux morts	11 105,00 €	Conseil Général (FST)	30 000,00 €
		Autofinancement	66 763,94 €
TOTAL	148 867,60 €		148 867,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les travaux d'aménagement de la place du Roi Saint Judaël
- d'approuver le plan de financement de l'opération
- de solliciter une subvention au titre de la DETR

OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL

Mr PERRICHOT, adjoint au Maire précise que comme chaque année, il convient de fixer les dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal pour les emplacements.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de fixer l'ouverture du camping pour les emplacements (toiles et caravane) le 06 avril 2012
- de fixer la date de fermeture pour le 30 septembre 2012 au matin

La séance à levée à 20h45.